



Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de la convocation : 05/04/2024

Date d'affichage : 05/04/2024

***DELIBERATION N° 041/2024
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES***

SEANCE DU 11 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le onze avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur François Rallo, Maire de la commune.

Présents : François RALLO – Cosme DILME – Jean PEZIN – Sonia MAC VEIGH – Modeste BOSQUE – Marie-Anne HAUSPIEZ – Robert TARDA – Céline FREIXINOS – Jacqueline KEILING – Stéphane LE COQ – Armand CHAUVET – Patricia PICHARD – Mireille CORONES YAGOUBI – Pascal GIRAUDET – Olivier RABAT – Christian DISLAIR – Yannick CALLAREC – Jordi DELCLOS – Joseph CASCALES – Eric BOUILLIN

Pouvoirs :

- Carole CARTON donne pouvoir à Cosme DILME
- Michèle GRANIER donne pouvoir à Jacqueline KEILING
- Christine BACHES donne pouvoir à Mireille CORONES YAGOUBI
- Claire SALFATI-TEDGUI donne pouvoir à Christian DISLAIR
- Richard VENDRELL donne pouvoir à Sonia MAC VEIGH
- Bénédicte SARASSAT donne pouvoir à Robert TARDA
- Caroline PICCOLO donne pouvoir à Pascal GIRAUDET
- Sylvain VIOT donne pouvoir à Eric BOUILLIN
- Eliane CHAMBAULT donne pouvoir à Joseph CASCALES

Secrétaire de séance : Jacqueline KEILING

OBJET : Subvention 2024 de la commune au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Mme Sonia Mac Veigh, Adjointe au Maire chargée des affaires sociales et de la solidarité, fait part à l'assemblée de la nécessité de fixer la subvention annuelle 2024 de fonctionnement de la ville au CCAS.

En effet, au regard du budget primitif 2024 du CCAS qui sera proposé au vote du conseil d'administration de l'établissement public le 12 avril courant et qui prévoit un montant de dépenses de fonctionnement de 100 000 €, Mme Sonia Mac Veigh propose d'allouer au CCAS, une subvention de 95.000 €, en un seul versement, afin d'équilibrer la section de fonctionnement du budget 2024 de l'établissement public.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Mme Sonia Mac Veigh et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Décide d'allouer** au CCAS, une subvention de fonctionnement 2024 de 95.000 €, en un seul versement ;

- **Autorise** M. le Maire à signer tout document utile dans cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



M. François RALLO

Publication le : 16 AVR. 2024